

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 11 mars 2024 à 18H30**  
**Séance ordinaire**  
**Convocation le 04.03.2024**  
**Affichage le 03.04.2024.**

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Hélène DAVID-HENRIET, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE (Arrivée 18h45), Natacha BIGAN, MM, Francis LESEUR, Guillaume TERRAL, Joël GAUTHIER (Arrivé à 19h15), Dominique DEVILLERS, Jean-Yves LACROIX.

Absents excusés : Antoine DELACROIX donne pouvoir à Natacha BIGAN et Guy ROUSSEAU donne pouvoir à Hélène DAVID-HENRIET.

Secrétaire de séance : Jean-Yves LACROIX

**1-Approbation du compte-rendu du 15 janvier 2024.**

Adopté à l'unanimité.

**2-Délibération du compte de gestion de l'exercice 2023 de la commune**

**Section fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 987 281,35 € pour des recettes de 1 146 433,12 € soit un excédent de 159 151,77 €.

**Section investissement**

Les dépenses pour les investissements sont de 418 819,86 € pour des recettes de 461 711,03 € soit un excédent de 42 891,17 €.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240301**

*Arrivée de Sandrine DEFFONTAINE.*

**3-Délibération du compte administratif 2023 de la Commune**

M. Le Maire présente le compte administratif puis sort de la salle.

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	987 281,35	G	1 146 433,12
	Section d'investissement	B	418 819,86	H	461 711,03
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	208 165,93 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	121 044,78 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 527 145,99	= G+H+I+J	1 816 310,08
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	987 281,35	= G+I+K	1 354 599,05
	Section d'investissement	= B+D+F	539 864,64	= H+J+L	461 711,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 527 145,99	= G+H+I+J+K+L	1 816 310,08

Mme Joséfa CHAUTEMPS recueille les votes pour le compte administratif pour l'exercice 2023. Le compte administratif est identique en dépenses et recettes au compte de gestion. Le compte administratif 2023 de la commune est adopté.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240302**

**4-Délibération de l'affectation de résultats de l'exercice 2023 de la Commune**

M. le Maire rappelle que le compte administratif fait ressortir un excédent de 159 151,77 pour la section de fonctionnement et un excédent de 42 891,17 € conformément au tableau ci-dessous

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-121 044,78 €		42 891,17 €	Dépenses		-78 153,61 €
FONCT	354 395,32 €	121 044,78 €	159 151,77 €	Recettes		367 317,70 €
<p>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),</p> <p>Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :</p>						
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>						<b>289 164,09 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						78 153,61 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						289 164,09 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>						<b>78 153,61 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>						
Déficit à reporter (ligne 002)						0,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240303

### 5-Délibération du Budget prévisionnel de l'exercice 2024 de la Commune

Mme Hélène DAVID-HENRIET présente le budget prévisionnel par chapitre selon les tableaux suivants, elle précise que la nomenclature comptable a changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour passer à la M57, ce qui entrainer quelques modifications d'articles :

FONCTIONNEMENT			
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>
011 charges générales	336 140,00		R002
012 charges personnel	394 950,00		13
014 Atténuation de produits	80 000,00		70
65 gestion courante	198 500,00		73
66 charges financières	20 000,00		74
67 charges exceptionnelles	1 000,00		75
042-6811 dotation aux amortissements	21 287,00		76
022 dépenses imprévues	0,00		77
<b>sous total</b>	<b>1 051 877,00</b>		
023 virement section d'investissement	247 313,93		
<b>total</b>	<b>1 299 190,93</b>		<b>TOTAL</b>
			<b>1 299 190,93</b>
INVESTISSEMENT			
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>
001 déficit d'investissement	78 153,61		001 excédent d'investissement
20	0,00		10 Dotations et fonds divers
21 Immobilisations corporelles - Travaux	512 850,93		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
23 Immobilisations en cours - SIDEK	53 000,00		13 Subventions d'investissement
16 Emprunts et dettes	97 000,00		16 Emprunts
020 Dépenses imprévues	0,00		021 vir. de la sec. Fonct.
<b>total</b>	<b>741 004,54</b>		040 Dotation aux amortissements
			<b>total</b>
			<b>741 004,54</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 040 195,47</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>
			<b>2 040 195,47</b>

Fonctionnement 1 299 190,93 €

Investissement 741 004,54 €

Soit un budget total de 2 040 195,47 € pour 2024

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre et que la décomposition par article n'est qu'indicative et ne bloque pas les mandatements.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240304

### 6-Délibération relative aux taxes locales 2024

TAXES	Taux 2023	Taux 2024
Foncier Bâti	36,94	36,94
Foncier non bâti	23,63	23,63
Taxe d'habitation	13,84	13,84
CFE	14,95	14,95

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes locales.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240305**

**7 – Délibération pour la location de deux garages à la Maison Forestière.**

M. le maire informe le conseil municipal que suite à l'acquisition par la mairie de deux garages situés à la Maison forestière, ceux-ci seront mis à la location. Monsieur Laurent MANDRILLON a montré son intérêt pour louer ces garages. Il est proposé de lui établir un bail annuel à tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 pour le tarif de 75 € par garage soit un loyer mensuel de 150 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette mise en location à M. MANDRILLON aux conditions proposées ci-dessus.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240306**

*Arrivée de Joël GAUTHIER.*

**8 – Délibération concernant l'appel d'offres pour l'acquisition en crédit-bail d'un tracteur.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion du 23 février dernier de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des offres reçues concernant l'acquisition en crédit-bail d'un tracteur pour la commune, une seule offre a été reçue.

Cette offre propose l'acquisition du tracteur sur une durée de 84 mois pour un montant mensuel de 878€ HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette offre.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240307**

**9-Délibération pour attribution de la protection fonctionnelle agent et élu.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'une ancienne agent et de sa demande également d'obtenir la protection fonctionnelle pour la prise en charge de leurs frais juridiques dans le cadre d'une procédure en cours.

Le Maire sort et ne prend pas part au débat ni au vote.

Les conseillers municipaux souhaiteraient savoir à quoi le conseil municipal s'engage en cas d'attribution et connaître la part financière qui reviendrait à la commune selon chaque cas de figure.

Les délibérations sont ajournées au prochain conseil municipal dans l'attente de renseignements complémentaires.

**10-Délibération pour autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de la salle hors-sac avec La Poste.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une précédente convention de mise à disposition de la salle hors-sac a déjà été signée avec La Poste afin que les facteurs travaillant sur le secteur puissent bénéficier d'un endroit à l'abris pour leur pause méridienne. Cette convention étant arrivée à expiration au 31 août 2023, il convient d'en signer une autre pour renouveler cette mise à disposition jusqu'au 30 juin 2024.

Après délibération, le conseil municipal accepte le renouvellement de cette convention.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240308**

### **11- Informations et questions diverses**

- Monsieur le maire expose un mail reçu par tout le conseil municipal de la part de l'entreprise Gaïa Loisirs qui demande à la mairie d'aménager le chemin des Eterpets qui amène à son activité. Le maire rappelle que 300 m de chemin ont déjà été aménagés afin de faciliter l'accès. Ce chemin étant un chemin rural, la commune n'a pas d'obligation de l'aménager ni de l'entretenir.  
L'aménagement de ce chemin risque d'entraîner d'autres demande d'administrés et donc une facture qui pourrait s'avérer conséquente ensuite.  
Le conseil municipal propose de faire l'inventaire de ces chemins communaux pour connaître la portée d'un tel projet.  
Un accord amiable avec participation des intéressés serait préférable. La décision est reportée dans l'attente de cet inventaire.
- Les travaux de l'école suivent leur cours.
- Monsieur le Maire demande à ce que les associations du village puissent déposer leur demande de subvention au plus tard le 30 avril de chaque année afin qu'il n'y ait qu'une seule session d'attribution annuelle.
- Le 29 février dernier a eu lieu la commission d'attribution des places en crèche :
  - Les plannings de remplissage sont compliqués à élaborer.
  - La commission se réunira chaque semestre pour attribuer les places pour le semestre suivant.
  - Il y a très peu de places disponibles et des demandes de la part des saisonniers mais la priorité est donnée aux habitants de Lamoura et Septmoncel.
  - Pour rappel : le déficit de ce budget Maison de l'Enfance est à la charge des deux communes.
- Vu le peu d'enneigement, il semblerait que des touristes aient été renvoyés vers des sentiers raquettes qui n'existent qu'en hiver. A voir avec l'office de tourisme s'il n'y a pas eu de confusion avec les sentiers de randonnée.
- Il est signalé que les éclairages publics au Grain d'Orge et à la Giraude restent allumés toute la nuit.
- La commission du personnel s'est réunie le 19 février et a décidé octroyer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents éligibles. La complémentaire santé sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un marché est mis en place par le centre gestion 39 afin de négocier au mieux les futurs contrats.

- Des dégradations ont encore eu lieu à la salle hors-sac dans l'église sur des véhicules stationnés dans la rue. Malgré les plaintes déposées, il n'y a pas de résultats.

La séance est levée à 20h00.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,  
Francis LESEUR



Le secrétaire,  
Jean-Yves LACROIX

